

COLLOQUE INTERNATIONAL DE BEYROUTH
PROPOSITION DE COMMUNICATION
de Mme UM-NGOUEM Marie Thérèse
Chargée de cours F S EG A
Université de Douala - Cameroun

LE SCHEMA MENTAL DU TONTINIER : quel impact sur le partenariat ?

La tontine financière est une pratique spécifique et informelle d'épargne et de crédit bien ancrée aujourd'hui dans la culture africaine des systèmes de financement. Elle semble s'adresser essentiellement à l'activité des entreprises telles que la PME ou la TPE, celles-ci n'ayant pas toujours accès au financement bancaire. L'ampleur qu'elle prend, notamment dans le soutien à l'émergence de l'entrepreneuriat, amène à la considérer tantôt comme un mode complémentaire de financement dans une situation de rationnement du crédit bancaire, tantôt comme une alternative pour le financement des entreprises non éligibles à celui-ci, du fait des carences du marché formel du crédit. L'évolution de l'épargne individuelle y est souvent reliée au taux d'intérêt. Le point de vue développé ici est que l'analyse du comportement d'épargne ne peut pas être uniquement menée par rapport à ce taux. Une vue plus complète nécessite la prise en compte de toutes les autres motivations.

En réalité ce type de tontines se constitue essentiellement autour d'intérêts économiques et financiers. Il se compose d'entrepreneurs, de commerçants, d'industriels, de propriétaires de PME... qui mettent ensemble leur épargne. Tous ces participants à la tontine sont dénommés « tontiniers ». Animée par ces différents acteurs, la permanence de la tontine financière est fortement liée à la contrainte d'épargne que son mode de fonctionnement impose à chacun. Elle est donc fortement tributaire de la manière dont ces derniers gèrent cette contrainte pour garantir leur appartenance au groupe d'une part, pour s'assurer les revenus les plus élevés possibles d'autre part, à partir du rendement financier de la tontine et des possibilités de crédit qui y sont offertes. L'épargne du groupe est en effet mise en vente à chaque séance et cédée par lots au dernier enchérisseur. La vente des lots ainsi constitués s'accompagne de prélèvement d'intérêts. La somme des intérêts perçus sur les «tours» vendus constitue le gain financier de la tontine¹. Le comportement du tontinier est ainsi lié à ce gain, à la nature des besoins, au coût des ressources et à l'opportunité de leur affectation. Le surplus créé par la tontine et le schéma mental qui l'induit déterminent pour une large part son rôle dans la création et l'accroissement des capitaux pour le financement de l'économie en général, la création et le développement des PME et des TPE en particulier à travers le financement des opérations d'investissement, d'acquisition d'immobilisations, d'exploitation courante.

La philosophie qui sous-tend le comportement de l'individu se démarque tout à fait de celle qui transparaît du fonctionnement d'une forme plus simple, la tontine mutualiste. Car, bien que la justification de la tontine quelle que soit sa forme tienne

¹ – Cette forme de tontine correspond aux types IV et V décrits par B. BEKOLO. Il les distingue par la capitalisation ou la non capitalisation des gains perçus à chaque période. On lira à ce sujet B. BEKOLO-EBE, liquidité, Intermédiation et comportement d'Epargne, Revue d'Economie Politique n° 4, 1989 PP 616-638

à la volonté commune de rassembler des moyens financiers satisfaisants en quantité et en qualité, l'aspect financier prime ici. Le schéma mental du tontinier se construit ainsi autour du couple rentabilité/permanence dans le groupe et qui se concrétise dans le choix qu'il effectue de se placer soit en amont soit en aval du crédit. Dans le principe de fonctionnement et de participation à la tontine, le tontinier peut intervenir soit comme prêteur de son épargne soit comme emprunteur de l'épargne constituée par les autres membres.

Ce « jeu » de la tontine en fait soit un créancier net soit un débiteur net. Sa position dans chaque cas donne lieu à une formalisation mathématique, à la mise en œuvre d'outils permettant d'apprécier son rôle dans le système. Au-delà des problèmes que l'on pourrait alors rencontrer et dont le plus ardu et le plus redouté est celui de l'applicabilité des instruments classiques à un système de financement informel, la prise en compte du comportement de cet acteur permet d'apprécier, dans une approche culturelle, la dynamique du système des tontines. S'ouvre alors une série de questionnements pour une meilleure intelligence des problèmes que posent les choix du tontinier.

-D'abord, comment le tontinier apprécie-t-il la rentabilité de sa position ? Comment peut-on alors décrire son comportement ? Est-il un investisseur ou un spéculateur ? Quels en sont les outils de mesure ?

-Ensuite quelle est la nature du risque qu'il prend ? En d'autres termes quels types de risques encourt la tontine ? de quels moyens dispose cette dernière pour les mesurer, les transformer ? Quels sont les coûts liés à la gestion de tels risques ?

Enfin, son comportement une fois défini participe-t-il alors de l'efficacité de la tontine ? et quel rôle y joue-t-il ?

La compréhension de ce comportement s'opère alors à travers la réponse à ces interrogations et qui sera l'objet de notre contribution à l'analyse par le biais du schéma mental du tontinier. Notre démarche participe du prolongement de travaux antérieurs denses (Bekolo et Bilongo, 1990 ; Lelart, 1989, 1990 ; D'Iribanne, 1993 ; Gnansounou, 1989 ; Nsole, 1984) menés sur le sujet et qui décrivent l'intérêt de ce mode de financement. Ils soulignent pour la plupart sa place dans la construction d'un système financier flexible. Les mécanismes de mobilisation de l'épargne qui y sont décrits révèlent par exemple l'importance d'une épargne domestique dont on a longtemps pensé qu'elle était inexistante. Notre participation à la réflexion voudrait davantage se situer sur le plan des micro comportements pour mettre en évidence l'importance de ceux-ci sur la pérennisation du système. Nous avons choisi comme support théorique de l'analyse de ces comportements, la théorie des droits de propriété. Nous utiliserons également pour l'analyse du risque les concepts et techniques traditionnels dans ce domaine.

En effet, l'un des traits distinctifs de la Théorie des Droits de Propriété est l'importance accordée aux motivations des agents. C'est d'ailleurs ce qui dans la famille néo-institutionnaliste la caractérise. Ainsi différentes structures de droits de propriété entraînent différentes formes de rémunérations et orientent les choix des individus. L'idée de base est donc que les droits de propriété influencent les comportements. Il s'agit donc de mettre en évidence quels types de « droit » de

propriété sont définis au sein des tontines financières, en tant que système informel d'Épargne et de financement, comment ils influent sur le comportement des « tontiniers » puis sur l'efficacité et le fonctionnement de la tontine. La fonction principale des droits de propriété, dès lors qu'ils sont bien définis et garantis, est de fournir aux acteurs des incitations à créer, à développer, à valoriser leurs actifs puis à gérer plus efficacement les ressources. Notre étude s'appuie sur l'observation de tontines au Cameroun, malgré le caractère hermétique et même secret de l'information dans le milieu.

Nous exploitons également des résultats d'enquêtes menées par le GERE² (Bekolo et al., 1991 ;Um-Ngouem,1996) sur les tontines au Cameroun. Ces études sont faites dans quatre grandes provinces, les plus représentatives sur le plan de l'activité économique du pays, le centre, le littoral, l'Ouest, le nord-ouest. Celles-ci permettent de conclure à l'élargissement du système financier. Cette forme de tontine aurait contribué alors à la mise en circulation d'un important volume de fonds et à un phénomène de transfert de l'épargne de la ville vers la campagne en vue de la réalisation de projets communautaires par des ressortissants d'un même village ou d'une même région.

² GERE², Groupe d'Études et de Recherche en Économie Appliquée, membre de l'UREF, LAF 202.